



Amiens le 5 septembre 2022

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de la Somme
14 Bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : Remboursement des frais de déplacement des personnels membres des RASED

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors du CTSD du 21 juin 2022, les représentants des syndicats FSU, UNSA-Education, FNEC-FP- FO, SGEN-CFDT et SNALC vous avaient soumis la motion suivante :

Motion intersyndicale CTSD 21-06-2022

GARANTIR AUX PERSONNELS LE REMBOURSEMENT INTEGRAL DE LEURS FRAIS DE DEPLACEMENT

Tout personnel doit se faire rembourser ses frais de déplacement lors d'une mission imposée régulièrement en dehors de son établissement ou école de rattachement, tel que le prévoit le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Au vu du contexte économique (hausse du carburant, gel du point d'indice depuis de nombreuses années, inflation...), les organisations syndicales FSU, UNSA-Education, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT et SNALC exigent que les personnels amenés à se déplacer soient remboursés intégralement de leurs frais de déplacement, et ce, sans délai.

Elles soutiennent les personnels qui décideraient de ne plus se déplacer lors des dernières semaines de classe faute de garantie suffisante.

De plus, nous demandons que les indemnités de déplacement soient réévaluées à la hausse.

Vos services et vous-même nous aviez alors assurés que les remboursements des sommes dues interviendraient dans les plus brefs délais, dès lors que l'agent-e aura correctement saisi sa demande dans Chorus-DT.

Or de nombreux collègues membres des RASED nous alertent de nouveau sur le non - paiement des frais de déplacement de certaines périodes de l'année scolaire 2021- 2022.

Certains d'entre eux ont informé leur IEN de circonscription qu'ils et elles ne se déplaceraient donc plus à leurs frais tant qu'il ne leur sera pas versé ce qui leur est dû.

Bien entendu, ces personnels assument et assurent toutes les autres missions inhérentes à leur fonction et souscrivent à la totalité de leurs Obligations Réglementaires de Service.

Par le présent courrier, les organisations syndicales FSU, UNSA-Education, FNEC-FP- FO, SGEN-CFDT et SNALC soutiennent et défendront les personnels des RASED dans leur décision tant que les arriérés de frais de déplacement qu'ils et elles doivent légitimement percevoir ne leur sont pas rétroactivement versés. Nos organisations syndicales soutiendront de la même manière tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leur service (Conseillers pédagogiques,PEMF, ERUN, ERH, Psy-EN, ...) qui rencontreraient les mêmes difficultés de remboursement et qui prendraient la même décision. En effet, certain-e-s d'entre eux n'ont toujours pas été indemnisé-e-s pour leurs déplacements de l'année scolaire dernière !

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Pour l'UNSA Education,
Maxime PARUCH



Pour la FSU
Haydée LEBLANC



Pour le Sgen-CFDT Picardie,
Florine PERSONNE



Pour la FNEC-FP-FO
Stéphane BREFORT



Pour le SNALC
Romarick DELWARDE

